



REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



ECOLE PAUL LANGEVIN

Place Saint-Eloi

06410 BIOT

CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x

ECOLE PAUL LANGEVIN

Place Saint-Eloi
06410 BIOT

Contact :
04 93 63 30 01

Date de rédaction de la fiche : 10-2017

SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

L'école Paul Langevin propose les services suivants :

- Ecole élémentaire
- Aire de récréation
- Centre de documentation
- Salle de sport

ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Etat d'accessibilité du bâtiment

L'école Paul Langevin a fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de la commune de Biot.

 Indice d'accessibilité : 29%
 16 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité sont prévus pour 2020.

Personnel d'accueil

L'école ne dispose pas de point d'accueil.
Un interphone situé au niveau de l'entrée de l'école Place Saint-Eloi est en cours d'installation.

 Le personnel n'a pas reçu de formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT

Parkings à proximité

Places de parking à proximité : sur la Place Saint-Eloi devant l'école – 0 à 5 m

 Aucune place de stationnement n'est réservée aux personnes en situation de handicap. Le parking est fermé en raison du plan vigipirate.

Arrêts de bus à proximité

Arrêt « Biot village » (lignes 10 et 21 d'Envibus) – 20 m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants (absence de quai de bus)

Bus scolaire (lignes « Girafe jaune », « Lapon marron » et « Tortue verte »)

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants (absence de quai de bus)

ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Ecole élémentaire – Entrée (niveau 0)	 L'accès à l'école se fait par des escaliers qui ne sont pas équipés d'un dispositif de franchissement conforme
Classes – Niveau -1	 L'accès entre aux classes du niveau -1 se fait par des escaliers qui ne sont pas équipés d'un dispositif de franchissement conforme.
Sanitaires – Niveau -1	 Absence de sanitaires adaptés à tous
Cour de récréation – Niveau -1	 L'accès à la cour de récréation se fait par des escaliers qui ne sont pas équipés d'un dispositif de franchissement conforme.
Classes – Niveau -2 (préfabriqués)	 L'accès aux classes situés dans les préfabriqués se fait par des escaliers qui ne sont pas équipés d'un dispositif de franchissement conforme
Centre de Documentation – Niveau -2 (préfabriqués)	 L'accès au centre de documentation situé dans les préfabriqués se fait par des escaliers qui ne sont pas équipés d'un dispositif de franchissement conforme
Salle de sport – Niveau -2 (préfabriqués)	 L'accès à la salle de sport située dans les préfabriqués se fait par des escaliers qui ne sont pas équipés d'un dispositif de franchissement conforme

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

ECOLE PAUL LANGEVIN

PLACE SAINT-ELOI

06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	27 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel : **29%**
Indice d'accessibilité potentiel : **100%**

Nombre d'obstacles : **16**

Enveloppe globale : **175 560 € HT**
Enveloppe ERP : 175 560 € HT
Enveloppe voirie : 0 € HT

REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

DEROGATION

Aucune demande de dérogation n'est nécessaire pour ce site.

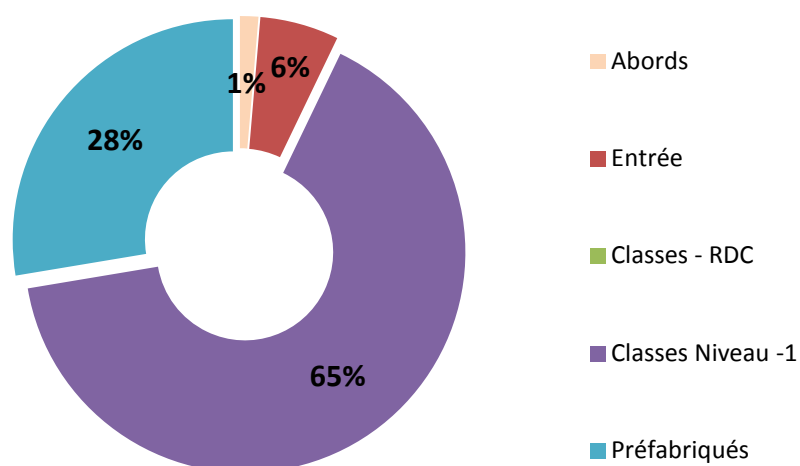


RÉSULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	0%	2	2 320 € HT	100%
Entrée	50%	3	10 180 € HT	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Classes - RDC	100%	0	0 € HT	100%
Classes Niveau -1	0%	6	114 570 € HT	100%
Préfabriqués	0%	5	48 490 € HT	100%

Répartition de l'enveloppe par fonction



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Ecole Paul Langevin	29%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords	C1 C2	0%
Entrée	C3.1 C3.2 C4	50%
Classes - RDC		100%
Classes Niveau -1	D5.1 C5.2 C6.1 C6.2 C7.1 C7.2	0%
Préfabriqués	D8.1 C8.2 C9 C10 C11	0%

OBSTACLE	PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C1 PRKG (PARKING)	Baliser une(des) place(s) réservée(s) avec marquage au sol et signalisation verticale	1 480 € HT	50%
C2 CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Depuis parking		
C3.1 PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Reprendre le revêtement existant et réaliser un revêtement conforme	840 € HT	50%
C3.2 PRTE (PORTE EXTERIEURE)	Créer une(des) rampe(s) conforme(s)	6 000 € HT	13%
C4 BAL (BOITE AUX LETTRES)	Remplacer l'(les)interphone(s) par un(des) visiophone(s) à un emplacement conforme	4 180 € HT	13%
D5.1 ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	Déplacer la boîte aux lettres	0 € HT	25%
C5.2 ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	Installer un ascenseur	100 290 € HT	17%
C6.1 SNTR (SANITAIRE)	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	4 810 € HT	17%
C6.2 SNTR (SANITAIRE)	Utiliser le sanitaire préconisé en C7.1.	0 € HT	17%
C7.1 SNTR (SANITAIRE)	Poser un(des) lavabo(s) conforme(s)	1 800 € HT	17%
C7.2 SNTR (SANITAIRE)	Créer un(des) sanitaire(s) adapté(s) conforme(s)	7 670 € HT	17%
D8.1 ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	Obstacle résolu en C6.2.	0 € HT	17%
C8.2 ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	Installer un(des) élévateur(s) extérieur(s)	37 560 € HT	12%
C9 CLAS (SALLE DE CLASSE)	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	430 € HT	12%
C10 CEDI (CENTRE DE DOCUMENTATION)	Créer une dalle reliant les portes d'entrée	10 500 € HT	25%
C11 CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Obstacle résolu en C9.	0 € HT	25%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

175 560 € HT

100%

MODULE

ACCESSIBILITE

OBSTACLE

Fonction : Abords

PRKG (PARKING)	0%	C1
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking	0%	C2
	0%	

Fonction : Entrée

PRTE (PORTE EXTERIEURE)	0%	C3.1 C3.2
BAL (BOITE AUX LETTRES)	0%	C4
ECLA (ECLAIRAGE)	100%	
SIGN (SIGNALETIQUE)	100%	
	50%	

Fonction : Classes - RDC

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir	100%	
CLAS (SALLE DE CLASSE) - x3	100%	
BURE (BUREAU) - Direction	100%	
	100%	

Fonction : Classes Niveau -1

ESCI (ESCALIER INTERIEUR)	0%	D5.1 C5.2
PREA (PREAU)	100%	
CLAS (SALLE DE CLASSE) - x2	100%	
RECR (COUR DE RECREATION)	100%	
SNTR (SANITAIRE) - Filles	0%	C6.1 C6.2
SNTR (SANITAIRE) - Garçons	0%	C7.1 C7.2
	0%	

Fonction : Préfabriqués

ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	D8.1 C8.2
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	100%	
CLAS (SALLE DE CLASSE)	0%	C9
CEDI (CENTRE DE DOCUMENTATION) - BCD	0%	C10
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle de sport	0%	C11
	0%	

NOTE GLOBALE DE CE SITE :**29%**

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C1**

**Fonction Abords
PRKG (PARKING)**

Description

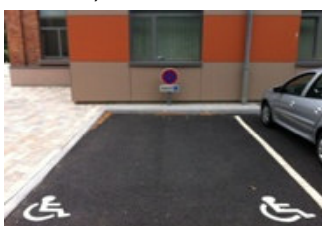


Absence de place de stationnement réservée

Principe

Baliser une place réservée avec marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m, longueur 5m, pictogramme de couleur blanche peint à l'extérieur ou sur la ligne de marquage) et signalisation verticale (hauteur 2,20m si dans le cheminement).

Exemple de
place
réglementaire :



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 3 - Dispositions relatives au stationnement automobile

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
	nombre de place(s)				
panneau CE14	1		430 €	430 €	amen.ext
marquage au sol	1		750 €	750 €	peinture
surlongueur de 1.20m sur voie de circulation	1		300 €	300 €	peinture
TOTAL				1 480 €	août-14

Le pictogramme blanc en partie centrale, ainsi que la peinture bleue, sont facultatifs

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C2**

Fonction Abords
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Reprendre le revêtement existant et réaliser un revêtement dur, uniforme et non-glissant.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

REPRISE REVETEMENT	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
longueur du cheminement (mL)	10				
repandre complètement le revêtement en enrobé bitumineux		1.20	70 €	840 €	amen.ext
TOTAL				840 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.1**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE)

Description



Escalier non-doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

Ouvrage complet de rampe maçonné, comprenant le terrassement, évacuation des terres, et la réalisation d'une rampe en béton d'une pente égale ou inférieure à 6% avec palier(s) conforme(s) et pose de garde-corps.
Y compris toutes sujétions d'adaptation à l'existant.

Largeur rampe : 120 cm minimum



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

RAMPE - création <i>sous réserve fondations, réseaux, etc.</i>	qtés	métrage	estim	TOTAL € HT	corps d'état
	estim	estim	unit HT		
hauteur à franchir (cm)	22				
démolition	1	3	110	330 €	g.oeuvre
terrassement	ml 1	4	60	240 €	g.oeuvre
maçonnerie finition béton balayer	ml 1	4	400	1 600 €	g.oeuvre
palier(s) intermédiaire(s)	U 1	1	810	810 €	g.oeuvre
escalier (sans les équipements de mise en sécurité)	ens 0	0	190	0 €	g.oeuvre
main courante tube rond acier laqué	ml 1	5	280	1 512 €	
garde-corps acier laqué	ml 1	4	410	1 476 €	serrurerie
TOTAL				6 000 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C3.2**

Fonction Entrée
PRTE (PORTE EXTERIEURE)

Description



Dispositif d'appel sans retour visuel et positionné à une hauteur supérieure à 130cm

Principe

Remplacer l'interphone par un visiophone.
Positionner le dispositif entre 90 et 130 cm du sol et à au moins 40 cm d'une paroi perpendiculaire.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 4 - Dispositions relatives aux accès à l'établissement ou l'installation

VISIOPHONE - pose	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de dispositif(s)	1				
remplacement interphone par visiophone			3 750 €	3 750 €	élec.
déplacement du dispositif			430 €	430 €	élec.
TOTAL				4 180 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C4**

Fonction Entrée
BAL (BOITE AUX LETTRES)

Description



Hauteur de la boîte aux lettres supérieure à 130 cm

Principe

Déplacer la boîte aux lettres à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm.



Arrêté du 8 décembre 2014

*Article 6 : Dispositions relatives aux circulations intérieures horizontales
Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas*

PETITS TRAVAUX EN INTERNE

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **D5.1**

**Fonction Classes Niveau -1
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

Construire un ascenseur extérieur ou intérieur.
L'ascenseur devra être de dimensions conformes et répondre à la norme NF EN 81-70 afin d'être accessible, ou à tout système équivalent permettant de satisfaire à ces mêmes exigences.

Prévoir la création d'espaces d'attente sécurisés desservis par des cheminements praticables (non chiffré) en application de la solution d'évacuation différée.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 - Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

ASCENSEUR : création	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
électricité	1		2 020 €	2 020 €	élec
machinerie	1		15 130 €	15 130 €	ascenseur
matériel de base (cabine service traversant, accessoires)	1		47 220 €	47 220 €	ascenseur
gros œuvre (gaine, cuvette, etc)	2		15 390 €	30 780 €	g.oeuvre
percement façade	0		5 140 €	0 €	g.oeuvre
création d'une trémie	1		5 140 €	5 140 €	g.oeuvre
TOTAL				100 290 €	août-14

**IL EST PREVU UNE PROVISION, LE MONTANT DE CES TRAVAUX DEVRA ETRE CONFIRME
PAR UNE ENTREPRISE SPECIALISEE.**

**LES MONTANTS INDIQUES NE COMPRENNENT PAS LES SUJETIONS EVENTUELLEMENT
INDUITES PAR LES DEMANDES DES SERVICES DE SECURITE**

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C5.2**

**Fonction Classes Niveau -1
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	3	1.9	170 €	970 €	sois souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	23	1.9	40 €	1 750 €	sois souples
pose d'une contremarche	0	1.9	110 €	0 €	sois souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	2	0	170 €	340 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	1	23	220 €	1 750 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				4 810 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C6.1**

**Fonction Classes Niveau -1
SNTR (SANITAIRE) - Filles**

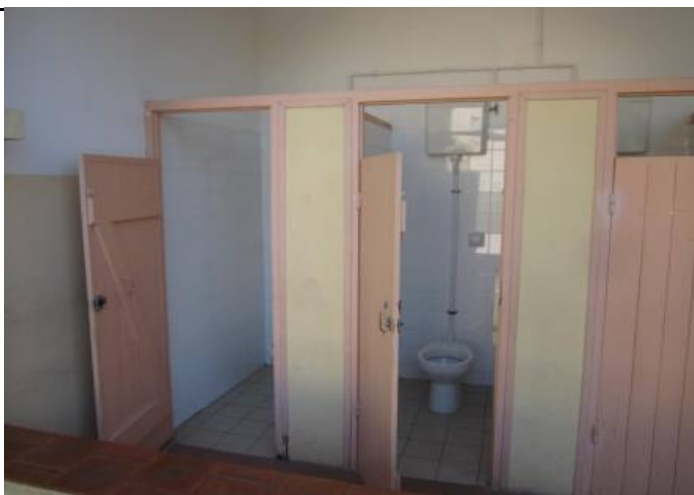
Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Utiliser le sanitaire préconisé en C7.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C7.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C6.2**

**Fonction Classes Niveau -1
SNTR (SANITAIRE) - Filles**

Description



Absence de point d'eau dans le sanitaire adapté

Principe

Sous le préau,
poser un lavabo (vide en partie inférieure
d'au moins 60 cm de largeur et 70 cm de
hauteur pour le passage des pieds et
genoux d'une personne en fauteuil), avec
siphon décentré (profondeur minimale de
30cm) et robinetterie mélangeur
monocommande.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - pose point d'eau	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de lavabos	1				
amenée des réseaux et raccordements			620 €	620 €	plomberie
fourniture et pose d'un lavabo sur consoles, avec fixation			840 €	840 €	plomberie
fourniture et pose siphon décentré			130 €	130 €	plomberie
fourniture et pose mitigeur avec levier allongé			210 €	210 €	plomberie
TOTAL				1 800 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.1**

**Fonction Classes Niveau -1
SNTR (SANITAIRE) - Garçons**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe Réunir deux cabines existantes, démolir la cloison séparatrice et déposer les équipements existants et changer la porte d'accès au local. Equiper cet espace avec les équipements réglementaires. Créer une rampe d'accès au sanitaire PMR. Largeur rampe : 120 cm minimum	
---	--

Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - création en existant <i>sous réserve de calcul des effectifs</i>	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de sanitaire(s)	1				
démolition			600 €	600 €	g.oeuvre
cloisonnement			300 €	300 €	cloisons
dépose équipements sanitaires existants			840 €	840 €	plomberie
fourniture et pose porte (passage minimum de 77 cm)	1		770 €	770 €	men.int
amenée des réseaux et raccordements			620 €	620 €	plomberie
pose d'une cuvette (hauteur comprise entre 45 et 50 cm)			650 €	650 €	plomberie
fourniture et pose d'un lave-mains avec fixation			270 €	270 €	plomberie
robinetterie mélangeur monocommande			210 €	210 €	plomberie
pose barre coudée (hauteur comprise entre 70 et 80 cm)			200 €	200 €	plomberie
pose miroir (hauteur comprise entre 105 et 185cm)			220 €	220 €	plomberie
revêtement de sol			300 €	300 €	sols durs
peintures			590 €	590 €	peinture
TOTAL				5 570 €	août-14

RAMPE - création en existant	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de rampe(s)	2				
forme de pente en grave ciment pour rampe	15		420 €	2 100 €	g.oeuvre
% pente	6				
TOTAL				2 100 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.2**

**Fonction Classes Niveau -1
SNTR (SANITAIRE) - Garçons**

Description



Lavabo non conforme

Principe

Obstacle résolu en C6.2.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C6.2

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **D8.1**

**Fonction Préfabriqués
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description

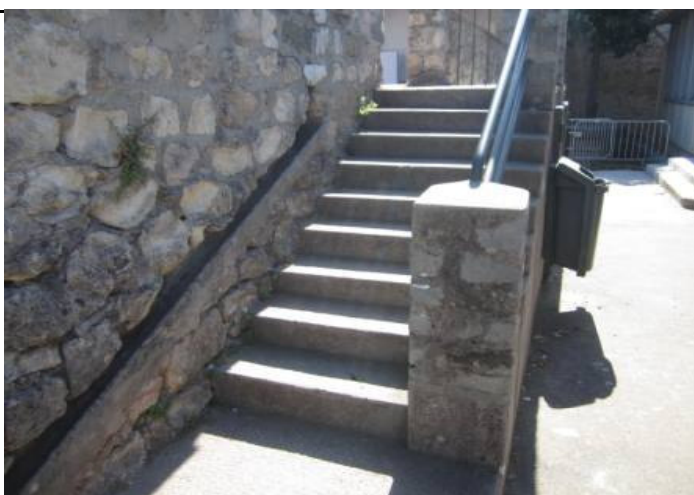


Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme

Principe

Installer une plate-forme élévatrice extérieur sous gaine desservant la cour de récréation et le niveau -1.
La plate-forme devra être de dimensions conformes et répondre à la norme NF EN 81-41 ou à tout système équivalent permettant de satisfaire à ces mêmes exigences afin d'être accessible.

Ce type d'élévateur n'est pas soumis à dérogation si la hauteur à franchir n'excède pas 3.20 m.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 - Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

ELEVATEUR VERTICAL EXTERIEUR - pose <i>sous réserve plans de structure</i>	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre d'élévateur(s)	1				
Créer une ouverture dans le mur	1		2 580 €	2 580 €	g.oeuvre
alimentation électrique			600 €	600 €	élec.
fourniture et pose d'un élévateur sous gaine (1 étage)			34 380 €	34 380 €	ascenseur
TOTAL				37 560 €	août-14

IL EST PREVU UNE PROVISION ET NON UNE ESTIMATION CAR CES TRAVAUX, COMPLEXES, NECESSITENT UNE ETUDE APPROFONDIE

Cet appareil élévateur vertical peut être installé à la place d'un ascenseur si la topographie du terrain ne permet pas l'aménagement d'un cheminement accessible ou ne garantit pas l'accessibilité de l'entrée de l'établissement.

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C8.2**

**Fonction Préfabriqués
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description



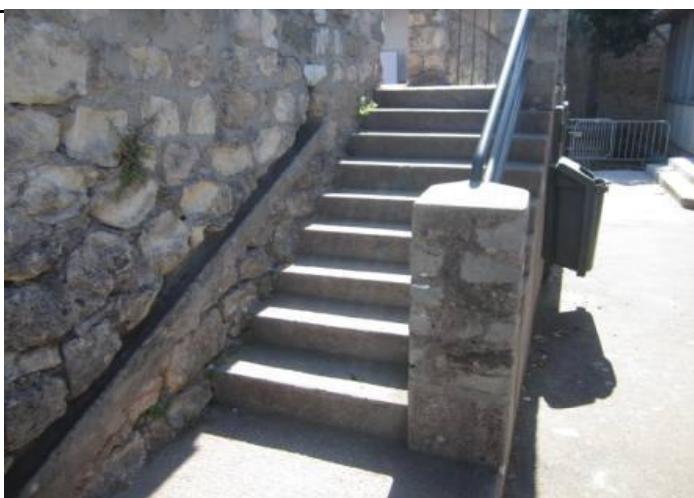
Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	0.8	170 €	140 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	9	0.8	40 €	290 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	0.8	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				430 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C9**

**Fonction Préfabriqués
CLAS (SALLE DE CLASSE)**

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H= 22 cm

Principe

Créer une dalle reliant les portes d'entrée des 3 salles et l'élévateur préconisé en D10.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

RAMPE - création <i>sous réserve fondations, réseaux, etc.</i>		qtés	métrage	estim	TOTAL € HT	corps d'état
		estim	estim	unit HT		
	hauteur à franchir (cm)	22				
démolition		1	6	110	660 €	g.oeuvre
terrassment	ml	1	14	60	840 €	g.oeuvre
maçonnerie finition béton balayer	ml	1	14	400	5 600 €	g.oeuvre
escalier (sans les équipements de mise en sécurité)	ens	2	2	190	380 €	g.oeuvre
main courante tube rond acier laqué	ml	1	5	280	1 512 €	
garde-corps acier laqué	ml	1	4	410	1 476 €	serrurerie
TOTAL					10 500 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C10**

Fonction Préfabriqués
CEDI (CENTRE DE DOCUMENTATION) - BCD

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H= 22 cm

Principe

Obstacle résolu en C9.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir C9

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ecole Paul Langevin

Localisation
**Place Saint-Eloi
BIOT**

Obstacle critique n° **C11**

Fonction Préfabriqués
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle de sport

Description



Seuil de la porte supérieur à 2 cm

H= 22 cm

Principe

Obstacle résolu en C9.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 10 - Dispositions relatives aux portes, portiques et sas

Voir C9